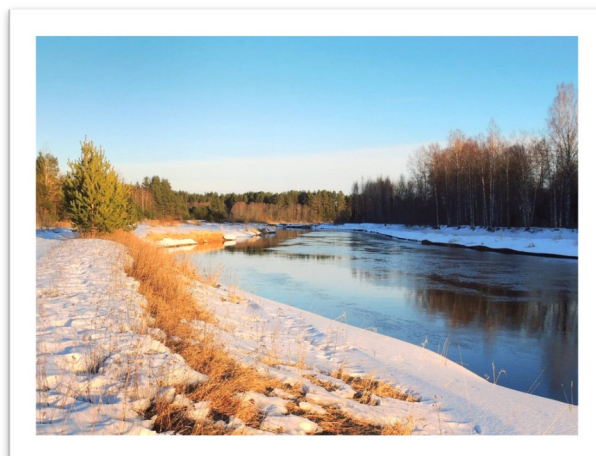




# Langevinette

MARS 2023



Date de tombée pour  
la parution du  
mois d'avril 2023 :  
13 avril 2023 à 16 heures



## LE MOT DU MAIRE

### Je suis préoccupé!

Sainte Justine a toujours été un village vivant, pro-actif avec des activités pour tous les résidents de notre village et les environs.

Depuis plusieurs années, nous vivons un changement. Les gens me semblent de plus en plus individualistes et pas seulement notre communauté. Je ne juge en aucun cas ce mode de vie que la pandémie a accentué et c'est avec respect que je me questionne.

Selon moi c'est avec l'entraide, la participation et le don de soi que nous nous sommes forgés cette réputation dans notre communauté. On n'a rien pour rien !

Derrière toutes les activités ou les organisations, ce sont les bénévoles qui sont les acteurs de cette réussite, les héros! Que ce soit la journée de l'activité, semaine ou mois avant, ce sont eux qui organisent tout!

Malheureusement, ce n'est pas du cinéma, nos héros se fatiguent, tous les organismes de notre beau village ont besoin de vous comme nouveau héros!

Peu importe le temps, 1 heure de bénévolat pour nos organismes c'est une réussite et un peu plus c'est encore mieux. Vous savez tous que vous êtes les bienvenus; jeunes, adultes, retraités et bien sûr les nouveaux arrivants, on vous attend à bras ouverts pour nous aider à adapter les activités à vos besoins.

En terminant, un énorme merci à tous nos héros qui tiennent à bout de bras nos organismes, un gros merci à tous ceux qui ont déjà donné, souvenez-vous le bon temps passé, vous vous laisserez peut-être retenté de nouveau et bienvenue à tous ceux qui veulent s'impliquer.

**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!!!**

Vous voulez vous impliquer?

Très simple, contactez Josée Rochefort via le Facebook de la municipalité ou même avec cette antiquité qu'est le téléphone sur les heures de bureau, elle se fera un plaisir de prendre en note vos coordonnées et vous diriger vers l'organisme selon votre intérêt.

Un gros merci encore!

Christian Chabot, maire



## Conseil en bref

- Comptes fournisseurs : 216 139,58 \$
- Le conseil accepte le rapport annuel d'activités 2022 de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins.
- Adoption du second projet de règlement no 217-23 amendant le règlement de zonage no 76-07 afin d'autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones 03-I et 04-CH traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée de façon à permettre la conversion de cette infrastructure régionale en corridor récréotouristique.
- Adoption du projet de règlement no 218-23 modifiant le « Plan d'urbanisme no 74-07 » visant à modifier les limites du périmètre urbain.
- Adoption du premier projet de règlement no 219-23 modifiant le « Règlement de zonage no 76-07 » afin de redéfinir les limites du périmètre urbain. Une partie de la zone 03-I sera ainsi exclue du périmètre urbain et cette même superficie sera intégrée à l'intérieur de la nouvelle zone 60-I.
- Le conseil est informé des travaux qui seront réalisés au Centre civique suite à la réclamation d'assurances pour la fuite d'eau du système de chauffage ainsi que pour ceux à réaliser suite à l'obtention de la subvention de 25 000\$ reçue dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.
- Le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter les demandes de dérogations mineures déposées par Dominique Mercier et Alex Corriveau.
- Le conseil demande des soumissions par invitation pour la location de machineries lourdes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024. Les soumissions devront être reçues à la Mairie avant le 6 avril 2023 à 14 heures.
- Le conseil aimerait que des démarches soient entreprises afin de réserver un entrepreneur pour le balayage des rues au début du mois de mai prochain.
- Le conseil accepte l'offre de services déposée par Automation R.L. pour le remplacement des automates de contrôle de l'usine de filtration et du réservoir ainsi que pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur à l'usine de filtration et ce, pour la somme de 63 236,88\$ plus taxes.
- Le conseil est informé que les MRC de Bellechasse et de la Nouvelle-Beauce ont annoncé qu'elles donnent le coup d'envoi à leur projet de collecte des matières organiques par l'achat de robots de tri. L'objectif est de démarrer cette collecte à l'automne 2024.
- Le conseil municipal appuie la MRC de Lotbinière dans ses démarches relatives à la gestion des biosolides.
- Le conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Créer des liens** ».
- Le conseil appuie la Ville de Matane dans ses démarches relatives à l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux.
- Le conseil autorise le Tour de Beauce à circuler sur les chemins municipaux le 15 juin 2023 dans le cadre de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne du Tour de Beauce.
- Le conseil autorise le 80 des Etchemins à circuler sur les chemins municipaux dans le cadre de l'organisation de son activité prévue le 3 juin 2023.
- Le conseil autorise l'achat de 2 cartes pour le souper-conférence de Radio Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 18 mai 2023 à l'Aréna de Lac-Etchemin.



# AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER  
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

QUE suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 2 mars 2023 du « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 217-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 76-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTENSIVES » DANS LES ZONES 03-I ET 04-CH TRAVERSÉES PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION DE CETTE INFRASTRUCTURE RÉGIONALE EN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné M. Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité.

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

## 1-Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 2 mars 2023 sur le premier projet de règlement 217-23, le conseil municipal a adopté un second projet de règlement intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 217-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 76-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EXTENSIVES » DANS LES ZONES 03-I ET 04-CH TRAVERSÉES PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION DE CETTE INFRASTRUCTURE RÉGIONALE EN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE »

Ce second projet de règlement numéro 217-23 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ». Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Il en est ainsi pour autoriser la classe d'usage « Activités récréatives extensives » dans les zones 03-I et 04-CH traversées par l'emprise ferroviaire abandonnée de façon à permettre la conversion de cette infrastructure régionale en corridor récréotouristique

Une copie de ce second projet de règlement # 217-23 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à la Mairie, aux heures normales de bureau.

## 2-Description des zones pour les personnes habiles à voter :

1. La zone 03-I est située dans le secteur de l'usine de pompage et de filtration de l'eau potable située au 198-1 et la zone 04-CH est située le long de la route de la Station entre l'intersection du rang 10 et le 170, route de la Station.  
La description ou l'illustration de ce secteur de zone peut être consultée à la Mairie.
2. Les zones contiguës aux zones 03-I et 04-CH soient les zones 02-CH, 01-CH, 43-A, 05-CH, 06-H, 41-F et 44-F.

## 3-Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- Être reçue à la Mairie au plus tard le 24 mars 2023;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

## 4-Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à la Mairie, aux heures normales de bureau.

## 5-Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles



à voter.

## 6-Consultation du projet

Le second projet de règlement # 217-23 peut être consulté à la Mairie situé au 167, route 204, Sainte-Justine, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 15<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-trois (2023).

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier



# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 218-23 & 219-23

Projets de règlements, numéros 218-23 & 219-23 aux fins de modifier les règlements numéros 74-07 et 76-07 intitulés respectivement « plan d'urbanisme » et « règlement de zonage » ayant pour but de :

- modifier le règlement numéro 74-07 intitulé « Plan d'urbanisme » dans le but de modifier les limites du périmètre d'urbanisation afin d'exclure une partie de la zone 03-I du périmètre urbain et d'intégrer cette même superficie à l'intérieur de la nouvelle zone 60-I;
- modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « Règlement de zonage » dans le but de modifier les limites du périmètre d'urbanisation afin d'exclure une partie de la zone 03-I du périmètre urbain et d'intégrer cette même superficie à l'intérieur de la nouvelle zone 60-I.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné M Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité.

---

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 2 mars 2023, des projets de règlements intitulés respectivement :

- « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 218-23 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 74-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AU NOUVEAU RÈGLEMENT NO 138-22 DE LA MRC DES ETCEMINS VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 78-05 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE »;
- « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 219-23 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AU NOUVEAU RÈGLEMENT NO 138-22 DE LA MRC DES ETCEMINS VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 78-05 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE REDÉFINIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE »;

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 3 avril 2023 à compter de 19h00, dans la salle du conseil située au 167, route 204, Sainte-Justine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument les modifications apportées aux règlements 74-07 et 76-07 :

Règlement 218-23 modifie le règlement « plan d'urbanisme » #74-07

- Concordance avec le règlement 138-22 de la MRC des Etchemins afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la Municipalité de Sainte-Justine.

Règlement 219-23 modifie le règlement de « zonage » #76-07

- Modifier la cartographie du zonage suite à l'adoption du règlement 138-22 de la MRC des Etchemins afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la Municipalité de Sainte-Justine. Ces modifications consistent à exclure une partie de la zone 03-I du périmètre urbain et à intégrer cette même superficie à l'intérieur de la nouvelle zone 60-I.

QUE les zones concernées par cette modification à la cartographie sont plus spécifiquement les zones 03-I, 04-CH et 41-F.

QUE la zone 03-I est située dans le secteur de l'usine de pompage et de filtration de l'eau potable située au 198-1 route de la Station et la zone 04-CH est située le long de la route de la Station entre l'intersection du rang 10 et le 170, route de la Station. La description ou l'illustration de ce secteur de zone peut être consultée à la Mairie.

QUE ces projets de règlements 218-23 et 219-23 sont disponibles pour consultation à la Mairie, aux heures ordinaires de bureau et que le règlement no 219-23 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 15<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-trois (2023).

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier



## **DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE**

### HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18h30 à 20h00

Mardi 13h30 à 15h00

Jeudi 18h30 à 20h00

Samedi 9h30 à 11h00

☎ : **418 383-5399**

**Nouvelle adresse : 111, rue de la Caisse**

### LES PLAISIRS DE L'HIVER

Nous avons une belle variété de livres pour les jeunes portant sur les joies de l'hiver. N'hésitez pas à les emprunter pour vos enfants.

### LES EXPÉRIENCES SCIENTIFIQUES

Une sélection de livres portant sur les expériences scientifiques pour les jeunes vous attend. Vous y trouverez toutes sortes de livres passionnants portant sur les sciences, le magnétisme, l'électricité, les expériences, etc. Venez les consulter!

### NOUVEAUTÉS MARS 2023

Nous annonçons toutes nos nouveautés sur la page Facebook dès leur arrivée. Restez à l'affût de nos publications.

### NOUVEAUTÉ - SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Profitez de soutien pour tous vos besoins avec Cassiopée Dubois, technopédagogue les **samedis 25 mars et 29 avril 2023, 9h30 à 11h**. Nul besoin de réserver, présentez-vous simplement avec vos appareils. Voir page suivante pour plus d'informations.



**CONSULTER LA PAGE FACEBOOK OU LE SITE WEB DU RESEAU BIBLIO  
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA BIBLIOTHÈQUE ROCH-CARRIER**

**facebook**



# NOUVEAUTÉ à la BIBLIO

## SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

avec Cassiopée Dubois, technopédagogue



### Profitez de soutien pour tous vos besoins, comme:

- Ouvrir ou gérer un compte de réseau social
- Faire de la recherche sur le web
- Connecter des écouteurs à votre appareil
- Réserver un livre de la bibliothèque en ligne
- Répondre à vos courriels
- Partager vos photos avec votre famille
- Et bien plus!

**9h30 à 11h**

les samedis  
**25 mars 2023**  
**29 avril 2023**

**Présentez-vous avec vos appareils,  
vos questions et votre sourire!**





À noter à votre agenda :

Cette année le souper-conférence de Radio Bellechasse-Etchemins est le jeudi 18 mai à 17h30 à l'Aréna municipal de Lac-Etchemin au 305, rue Ferland, Lac-Etchemin.

Présidente d'honneur & conférencière : Madame Cynthia Lapointe, originaire de Sainte-Sabine, demeurant à Saint-Léon-de-Standon et directrice de l'usine Kerry à Sainte-Claire.

Sujet de la conférence :

- Présentation Kerry et son impact sur l'économie régionale ;
- Comment une jeune personne de la région a progressé dans une entreprise d'envergure ;
- Importance du sentiment d'appartenance pour les entreprises du milieu et pour l'attraction de la main-d'œuvre;

Le prix du billet est toujours de 75\$ par personne

Pour information et inscription, veuillez contacter :

Sylvie Lamontagne au 418-625-3737 poste 202 ou [slamontagne@passion-fm.com](mailto:slamontagne@passion-fm.com)

Bienvenue à tous !



**SOULIGNONS DE BELLE FAÇON  
LA SEMAINE DE L'ACTION  
BÉNÉVOLE!**

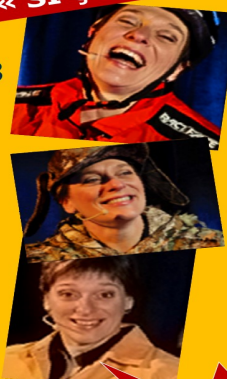
**Chantal Fleury**  
humoriste-ricaneuse

« SI ÇA SE VIT, ÇA CE RIT! »

Billet  
15 \$

**POINTS DE VENTE:**

- ÉPICERIE CLAUDE MATHIEU  
Saint-Benjamin
- RESTAURANT  
LA BONNE FRINGALE  
Saint-Zacharie
- L'ESSENTIEL DES ETCHÉMINS  
Lac-Etchemin
- NOUVEL ESSOR  
Sainte-Justine
- RESTAURANT LE CAMILLOIS  
Saint-Camille-de-Lellis



UN  
SPECTACLE  
D'HUMOUR  
HILARANT!

VENDREDI  
**7 AVRIL 2023**  
À 14 H À  
L'AUDITORIUM  
DE L'ÉCOLE  
DES  
APPALACHES  
135, BOUL. LESSARD,  
SAINTE-JUSTINE

**INVITATION  
AU GRAND  
PUBLIC !**

INVITEZ UN AMI ET VOTRE  
BILLET EST GRATUIT

EXCLUSIF AUX  
BÉNÉVOLES  
DE NOUVEL ESSOR

Pour plus d'information, communiquez avec  
Marjorie Carrier au 418 383-5252 poste 2



## TRANSPORTEURS RECHERCHÉS (Taxis adaptés)

Transport Autonomie Beauce-Etchemins est responsable du service de transport adapté et collectif dans les MRC Beauce-Sartigan et Les Etchemins.

Il y a présentement un manque de transporteurs (taxi adapté) et de chauffeurs pour répondre aux besoins grandissants de notre clientèle à mobilité réduite.

Vous êtes intéressé à devenir propriétaire de votre taxi adapté ou être seulement conducteur.

Communiquez avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins (M. Yves Vachon, directeur) **418-227-1691**

Service des



## LIGUE JUNIOR 5 ET 15 ANS



Centre Dekhockey Desjardins des Etchemins de Sainte-Justine

LES MARDIS, DU 16 MAI AU 22 AOÛT DÈS 18H00  
(HORAIRE À VENIR SELON LES INSCRIPTIONS)

**TARIF: 80\$ TX. INCLUSES / ENF.**  
( INCLUS : 15 MATCHS + 2 MATCHS PARENTS/ENFANTS,  
CHANDAIL, ARBITRE ET CHRONO ET PLUS ENCORE !!! )

**INSCRIPTION SUR QIDIGO (OBLIGATOIRE)  
DU 20 MARS AU 21 AVRIL**



SAINTE-JUSTINE

Deux élèves de l'école des Appalaches, en collaboration  
avec l'œuvre des loisirs de Sainte-Justine vous invitent à...

### Chasse aux cocos

vendredi le 7 avril 2023

surprise  
pour tous  
les  
enfants!!

de 16 h à 17 h

activité pour les enfants  
de 12 ans et moins

inscription obligatoire  
sur le google form



Contribution volontaire!

Tous les dons seront offerts à la SPA B-E

Au centre sportif Claude-Bédard  
Prendre note que l'activité se déroulera à l'extérieur,  
veuillez habiller les enfants en conséquence.

Joyeuses  
Pâques





# Spectacle 2023

**Samedi 29 avril à 19h**  
**Dimanche 30 avril à 14h00**  
À l'auditorium de l'école des Appalaches

**Billet : 12\$ (Quantité limitée)**

## Réservez votre billet

- auprès des parents des danseurs
- par la page Facebook École Inspiration Danse
- par courriel à: [loisirs@stejustine.net](mailto:loisirs@stejustine.net)

## BAIN LIBRE ET CLUB DE LONGUEURS\*

**DU 22 JANVIER AU 21 MAI 2023**

\*Club de longueurs: 16 ans et plus seulement

**Piscine de l'École des Appalaches**  
**135 boulevard Lessard, Ste-Justine**

\*\*\* NOUVEAUTÉ \*\*\*

### TARIFICATION FAMILIALE BAINS LIBRES

	Dimanche	Lundi
Bain libre bloc 1	15h à 16h	18h30 à 19h30
Bain libre bloc 2	16h à 17h	-----
Club de longueurs*	-----	19h30 à 20h30

	Bain libre	Club de longueurs*	Abonnement 12 blocs
2 ans et -	Gratuit	-----	-----
3 à 17 ans	4\$ / bloc	-----	40 \$
Adultes	6\$ / bloc	6\$ / bloc	60\$

	PRIX PAR BLOC	ABONNEMENT 6 BLOCS	ABONNEMENT 12 BLOCS
FAMILLE 2 ADULTES 2 ENFANTS	15 \$	75 \$	150 \$
FAMILLE 2 ADULTES 3 ENFANTS	20 \$	100 \$	200 \$

**TU AS DES IDÉES DE PROJET OU DES SUGGESTIONS POUR LES LOISIRS DE STE-JUSTINE!?!**  
**Tu souhaites t'impliquer régulièrement ou de façon ponctuelle dans les activités qui sont offertes!?!**  
**Tu viens d'arriver à Sainte-Justine et tu souhaites te joindre à un comité VRAIMENT dynamique!?!**

Contacte Émilie Goudreault, Directrice des loisirs et de la culture  
au (418) 383-5397 #1226 ou par courriel à [loisirs@stejustine.net](mailto:loisirs@stejustine.net)

 **LOISIRS SAINTE-JUSTINE**



Nouvelle activité au centre civique, salle Gatien-Lapointe

## BASEBALL POCHE

LES DIMANCHES :

26 FÉVRIER, 26 MARS, 23 AVRIL, 21 MAI, 18 JUIN

De 14 heures à 16 heures

### ACTIVITÉ POUR TOUS

Pour plus d'informations : Denis Dion 418-383-5954

FADOQ Ste-Justine



LE PRINTEMPS,  
C'EST AUSSI LA  
SAISON DES FOIRES  
DE L'EMPLOI.

**Appelle-nous :  
418 625-3424**

Ensemble, on va :

- Cibler les meilleures entreprises
- Préparer ton CV
- Faire valoir tes compétences

Avec la participation financière de :



**Regroupement des parents et amis de la personne atteinte d'une maladie mentale**

**Nous joindre:**  
477, 90e rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5Y 3L1  
Tél: 418 227-6464 Numéro sans frais : 1 855 272-7837  
Courriel: info@lesillon.com  
Site web: lesillon.com

*Aider sans s'épuiser*

**Services offerts sur le territoire Beauce-Etchemins**

- \*Interventions psychosociales individuelles et familiales
- \*Volet Jeunesse
- \*Groupes d'entraide
- \*Groupes Psycho-Éducatif
- \*Sensibilisation



**CLUB DE BOXE  
M.A.A.**

**Gala à Ste-Justine  
Samedi 10 juin 19h00  
Soirée à ne pas manquer**

Pour réservation Table ou billet  
Alain Côté (418) 625-0224  
Annie Lapierre (418)383-5217

***Horaire des célébrations 2023***  
***Jours saints et Pâques***

<b><i>Sainte-Kateri-Tekakwitha</i></b>	<b><i>Communauté</i></b>	<b><i>Célébrant</i></b>
Jeudi saint, 6 avril 19 h (messe)	Sainte-Germaine	Thomas Malenfant
Jeudi saint, 6 avril 19 h (messe)	Sainte-Rose	Arthur Bélanger
Vendredi saint, 7 avril 15 h (office Sainte-Croix)	Saint-Luc	Thomas Malenfant
Vendredi saint, 7 avril 15 h (chemin de croix)	Sainte-Germaine	
Vendredi saint, 7 avril 15 h (chemin de croix)	Saint-Magloire	
Samedi saint, 8 avril 19 h 30 (messe)	Sainte-Justine	Thomas Malenfant
Dimanche Pâques, 9 avril 9 h (messe)	Saint-Cyprien	Renaud Giroux
Dimanche Pâques, 9 avril 9 h 30 (messe)	Sainte-Germaine	Thomas Malenfant
Dimanche Pâques, 9 avril 11 h (messe)	Saint-Magloire	Renaud Giroux
Dimanche Pâques, 9 avril 10 h (messe)	Sainte-Rose	Arthur Bélanger

***Pour nos 10 communautés chrétiennes***

**Samedi 25 mars à 19 h**

À l'église de Saint Cyprien, célébration intercommunautaire du sacrement du pardon.

**Dimanche 26 mars à 12 h**

Pour vivre un temps de fraternité et de joie, au sous-sol de l'église de Sainte-Justine, il y aura un repas-partage entre familles.

- Apportez un plat à partager et votre breuvage.

Pour informations :

- Nicole Roy 418-383-3077
- Mara Colombo 418-383-3611

Bienvenue aux familles!



## COMMUNIQUÉ

Nos installations situées au 301 A rue Industrielle Lac-Etchemin visent à offrir des vêtements, chaussures et divers petits articles de maison, de sports, des jeux et des jouets de seconde main et en bon état pour la revente à prix abordable.

Que votre but soit de diminuer votre empreinte écologique, d'économiser, de donner au suivant ou encore de trouver un objet rare ; le soutien financier que nous procurent vos achats et vos dons à la Friperie le Grenier des trouvailles nous permet de maintenir un service de qualité au niveau de l'aide alimentaire d'urgence de l'Essentiel des Etchemins.

Comment ça fonctionne ?

Nous n'offrons malheureusement pas le service de cueillette à domicile, mais nos espaces de réception des dons, situés à l'arrière du bâtiment, sont accessibles 7 jours sur 7/24 h par jour. (Sauf avis contraire. Mises à jour disponibles sur Facebook et sur notre site web)

Nous comptons toujours sur le civisme et la vigilance des citoyens quant à l'état des biens qu'ils nous cèdent. Les biens que vous considérez inutilisables pour vous le sont pour nous également. NOUS RECOMMANDONS AUX CITOYENS D'UTILISER L'ÉCOCENTRE. S'il est fermé, veuillez par respect attendre sa réouverture.

Consulter le <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/> peut vous aider à déterminer l'endroit idéal pour vous débarrasser de vos biens ou matériaux inutiles ou abîmés.

À cet effet, nous souhaitons rappeler que :

- Nous ne sommes pas une déchetterie. Nous n'acceptons pas les matériaux de construction, les piles usées, pièces automobiles ou restes de peinture.
- Nous ne sommes pas un centre de recyclage de meubles et d'électroménagers. Frigos, cuisinières et autres gros appareils non fonctionnels devraient se retrouver à l'écocentre. Vous pouvez contacter le Comptoir régional de Beauce au 418-228-0560 ou Ressourcerie Bellechasse 418-642-5627 s'ils sont propres et fonctionnels.
- Nous n'offrons pas le service de réparation ni de revalorisation d'électronique ou de gros meubles.
- Nous ne réparons ni ne nettoyons les vêtements ou articles textiles reçus. Les vêtements troués, malpropres et tachés peuvent être jetés aux ordures directement chez vous.

Acceptés lorsque <b>propre et en bon état</b>	NON ACCEPTÉS
Vêtements de toutes les tailles et pour toute la famille, chaussures et bottes, ceintures, foulards, tuques, mitaines, manteaux, bijoux, sacs à main, valises, bibelots et autres articles de décoration, lampe, miroir, cadres, rideaux, coussins, stores et toiles, linge de maison, vaisselle, ustensiles, batterie de cuisine et chaudrons, mélangeur électrique et autres petits équipements de cuisine. Four micro-ondes. Petite table d'appoint, chaise de bureau, tabouret, patins, vélos et équipements de sports, traîneaux, jeux et jouets de toutes sortes s'ils sont complets et fonctionnels (casse-tête, jeux de société, jeux d'éveil à piles, etc.), Peluches et poupée, livres, CD, DVD, micro-ondes, grille-pains, mélangeur, radios réveilles, cafetières, chaises hautes, poussettes, outils de jardinage ou d'usage domestique, aspirateur, Équipement d'adaptation (ex. : canne, siège d'aisance, déambulateur).	Gros mobilier et électroménagers qu'ils fonctionnent ou non : Exemple: Meubles de télévision, matelas, ensemble de cuisine, grosse table de salon, Commodes, Base de lit, Frigidaire, Congélateur, Lave-vaisselle, Cuisinière, Laveuse-sécheuse, BBQ, Fauteuil, Divan, air conditionné, etc. Électronique qui fonctionne ou non : Ordinateur, système de son, haut-parleur, téléviseur, magnétoscope, lecteur DVD, consoles de jeux vidéo, imprimantes et photocopieurs, cellulaires, tablettes, etc., pièces automobiles et pneus, matériaux de construction Pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons pas non plus les sièges de voiture pour bébé, les casques de moto ou VTT étant donné qu'il y a une date d'expiration et que l'historique du produit est impossible à connaître. Nous n'acceptons pas les vêtements, chaussures ou autres articles lorsqu'ils sont brisés, souillés, malodorants, tachés, en mauvais état ou non fonctionnel.

Vous n'êtes pas certains ?

En cas de questions ; vous êtes invité à nous contacter :


Administration : 418-625-4112 ou Friperie, Le Grenier des Trouvailles : 418-625-4115

Pour plus de détails, nous vous invitons aussi à consulter régulièrement notre site web [www.lessenteletchemins.com](http://www.lessenteletchemins.com) ou notre page Facebook !



La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. ([www.ressourceriebellechasse.com](http://www.ressourceriebellechasse.com)).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.

	Cueillette à domicile <b>Hebdomadaire</b>		<b>2 fois/an</b> Cueillette <b>spécial de gros rebuts</b>
	En bonne condition	En mauvaise condition	
			
<b>Meubles :</b> Meubles de télé en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commodes, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint.	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
<b>Électroménagers :</b> Réfrigérateurs congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sècheuses, fours, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinière.	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
<b>Tissus, textiles et vêtements :</b> Vêtements en cuir (bottes, ceintures, sacs à main), de sports, de bébés, chaussures, bottes, cintres et supports.	<b>Oui, avec meubles</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Articles de cuisine :</b> Vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastiques.	<b>Oui, avec meubles</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Articles divers :</b> Bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traîneaux, articles de sports, décorations, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets.	<b>Oui, avec meubles</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Articles de jardin :</b> Boyaux d'arrosage, meubles de patios, pots à fleur, barbecues.	<b>Oui avec meubles</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
<b>Antiquités :</b> Machines à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.	<b>Oui avec meubles</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
<b>Appareils électroniques (serpuairens) :</b> Ordinateurs, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radios, ect.	<b>Non</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

**Préparer une collecte :**

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles près de la porte afin qu'il soit facile d'accès : De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée. **5 items pas adresse.**

**Propre et en bonne condition :**

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussin)
- Déchirer (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes ( tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

**Cueillette spéciale de gros rebuts se fera en mai 2023.**

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts. Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. **5 items par adresse.**

**Vous devez communiquer avec nous entre le 1<sup>er</sup> et 30 avril 2023** pour faire votre demande de cueillette et nous vous indiquerons la procédure à suivre.

**ATTENTION :** Les petits articles sont recueillis à domicile SEULEMENT si vous avez une cueillette de meubles au même moment ou veuillez les apportés directement à la Ressourcerie Bellechasse au 491, route 277, St-Léon-de-Standon.

Petites Petites  
**ANNONCES**  
 Petites Petites



**Recharge d'extincteurs**



**LA FORCE-B INC.**  
 Division : protection incendie

*Josée Tanguay*  
 Technicienne

54, route 204  
 Sainte-Justine (Québec)  
 G0R 1Y0

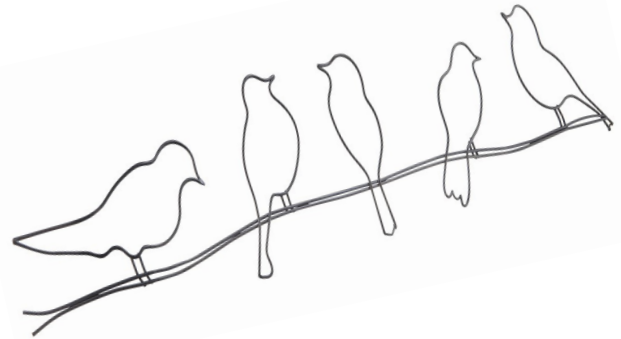
Tél. : 418 625-9788  
 laforce-b@outlook.com



2.5 lbs : 20\$  
 5 lbs: 25\$  
 10 lbs: 30\$  
 20 lbs: 35\$  
 30 lbs: 50\$

Plus taxes

**418-625-9788**



**Peinture  
 Tirage de joint  
 Alain Roy**

Intérieur/extérieur  
 Prix abordable

Sainte-Justine  
 (418)222-9061  
 NEC 2265928095




Bureau municipal  
 167 route 204  
 Sainte-Justine, QC  
 G0R 1Y0  
 Téléphone : 418-383-5397  
 Télécopieur : 418-383-5398



Heures d'ouverture  
 Lundi au jeudi  
 de 9h00 à 12h30  
 13h00 à 16h30  
 Vendredi  
 9h00 à 13h00

[RECEPTION@STEJUSTINE.NET](mailto:RECEPTION@STEJUSTINE.NET)

Site internet : [WWW.STEJUSTINE.NET](http://WWW.STEJUSTINE.NET)